

Travaux :

L'entreprise TSE a réalisé des travaux de décompactage et sablage du terrain de foot, pour un montant de 3 060 € TTC. Cette technique permet d'améliorer la structure du sol, le drainage et la circulation de l'air, cela protège la terre durant l'hiver.



Le 26 novembre, la société Mobilier Urbain Beaujolais a mis en place les toilettes publiques Rue de la Poste. Elles sont dotées d'un système automatique qui assure le nettoyage et la désinfection de l'installation à chaque passage. Cet investissement répond à une problématique d'accès aux sanitaires dans le centre du bourg, son coût est de 44 000 € TTC.

Cérémonie :



Le 11 novembre a eu lieu la cérémonie commémorant l'armistice de 1918.

Devant le monument aux Morts, trois porte-drapeaux ont reçu l'insigne ainsi qu'un diplôme d'honneur. Claude POULLAIN de La Meurdraquière et Daniel DEGUELLE du Loreur pour plus de trente ans de service et Jean-Luc FORTIN de Cérences, plus de trois ans de service.

Sécurité publique :

Des chiens errants sont vus régulièrement sur la commune.

L'article L211-19-1 du code rural précise qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques.

Un chien qui surgit sur la route peut provoquer un accident de la circulation. Ce qui engage la responsabilité exclusive de son propriétaire.

Laisser son chien divaguer sur la voie publique peut faire l'objet d'une contravention de 2ème classe dont le montant s'élève à 150 €. De plus, l'abandon est réprimé par l'article 521-1 du Code Pénal ; le contrevenant est passible d'une amende de 30 000€ et de 2 ans d'emprisonnement.



De plus, chaque année, des facteurs sont mordus par des chiens. La plupart du temps ces blessures sont imputables à des chiens réputés gentils, qui n'avaient jamais mordu auparavant. Tous les propriétaires de chiens sont donc concernés par ce risque, qui engage leur responsabilité civile.

Afin de permettre à votre facteur d'effectuer sa tournée en toute sécurité, la mairie de Cérences vous remercie de veiller à la conformité de votre raccordement postal :

- Une boîte aux lettres accessible, à l'extérieur de votre propriété
- Une sonnette en état de marche à l'extérieur de la propriété.

Quelle que soit la taille de votre chien ou son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur pour éviter tout accident.

Location vélo électrique :

Vous êtes tenté par l'achat d'un vélo à assistance électrique, mais vous aimeriez en tester un avant de vous lancer ?
La Communauté de communes peut vous en louer un !

Le service de location de vélos à assistance électrique de Granville Terre & Mer en trois questions :

- **Pour qui ?** : Tous les habitants du territoire de Granville Terre & Mer (résidence principale), à partir de 16 ans.
Une seule location est admise par foyer.
- **Pour combien de temps ?** : Pour 1, 3 ou 6 mois
- **Comment louer un vélo ?** :
 - 1- Remplissez le formulaire de demande de réservation en ligne sur le site de GTM
 - 2- Le contrat et les conditions générales de location vous sont envoyés, sous réserve de disponibilité d'un vélo. Si aucun vélo n'est disponible, vous êtes mis sur liste d'attente.
 - 3- Vous signez le contrat et fournissez les documents : pièce d'identité valide, justificatif de domicile de moins de 3 mois, attestation d'assurance responsabilité civile, signature du contrat de location, du contrat de prélèvement automatique et des conditions générales de location.
 - 4- Un message vous est envoyé, qui vous informe des modalités de retrait du vélo et son kit (antivol et panier fournis gratuitement).
 - 5- Vous payez à réception de la facture envoyée par le Trésor Public (sous trois à quatre semaines à compter de la date de début de contrat).

> **Infos et réservation sur granville-terre-mer.fr/mobilités/vélo et mobilités actives**

Location solidaire

Vous avez 16 ans ou plus, êtes sans moyen de locomotion et avez besoin de vous déplacer pour vos démarches de formation, apprentissage ou recherche d'emploi ? GTM peut vous louer un vélo à assistance électrique à petit prix, grâce à son service de location de véhicules solidaire (qui propose aussi scooter et voiture avec ou sans permis). Rapprochez-vous de votre référent social, emploi ou mobilité, qui remplira avec vous une fiche de prescription.

> **Infos et conditions sur [granville-terre-mer.fr/mobilités/location solidaire de véhicules](http://granville-terre-mer.fr/mobilités/location_solidaire_de_vehicules)**

Médiathèque :



Alain LEFRANC était en dédicace à la médiathèque le 16 novembre, pour son livre "Cérences, mon village". Il était également présent pour le marché de Noël.



Le 26 novembre, un spectacle de la compagnie "De l'une à l'autre" s'est déroulé à la maison des services publics, en lien avec le réseau des médiathèques de Granville Terre et Mer.

Des histoires où l'on mange, où l'on parle de petits et gros gâteaux, de soupe, de loup affamé, d'ogres, d'indigestion, où l'on a peur d'être croqué aussi... Au fil du spectacle, les comédiennes ont égrené leurs histoires entre humour, cocasserie, tendresse, poésie et... gourmandise !



Santé :

Orthophoniste

GUILLOUX Marie

21 rue principale

à partir de début décembre

Contact : 07 49 29 42 98

Déchets :

A partir du 1er janvier 2025, le ramassage des ordures ménagères se fera **le mercredi !**

Contact :

Pour toutes suggestions ou réclamations, **vous devez prendre contact auprès de l'accueil de la Mairie**, qui transmettra au service concerné :

Téléphone : 02 33 51 95 47

Mail : mairie@cerences.fr

Agenda :



18 décembre : Spectacle "LA MACHINASON" de la compagnie DuoZozic, Maison des Services Publics, (réservation auprès de la médiathèque)

Médiathèque :

Chaque 1er mardi du mois : Atelier tricot